

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 novembre 2016

Convocation du 31 octobre 2016

Nombre de conseillers en exercice : 20

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13 en application des articles L 2121-10 et R 2121-7, L 2121-17, L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.

L'an Deux Mille Seize, le quatre novembre à 20 heures 40, le Conseil Municipal de la commune d'Osselle-Routelle s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Pierre DAGON-LARTOT, Maire, en session ordinaire du mois de novembre 2016.

Présents :

M. DAGON-LARTOT – M. BAIOTTO – Mme BULLIARD – M. CUCHE – Mme GRILLON – M. LARTOT – M. LOLLLOT – M. MICHELIN – Mme OLSZAK – M. HYVERNAT – M. BOUVERET – M. PRETET – Mme GRAPPEY

Absents excusés : M. BORDY – Mme GEGOUT

Absents : Mme GRAPPIN – M. KHELIFI – M. LAFFIN – Mme BOILLOT – Mme GODAIN

Secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du C.G.C.T : M. BOUVERET

Début de la séance : 20H40

6. Elaboration du Plan Local d'Urbanisme – Choix du prestataire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur le choix du bureau d'études qui aura la charge de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Un appel d'offres a été lancé et trois offres ont été reçues. Les plis ont été ouverts le mercredi 31 août 2016 par la commission d'achats :

BUREAUX D'ETUDES	Jura Habitat	IAD	Prélude
Tranche ferme	30 600.00 €	34 200.00 €	35 375.00 €
Tranche conditionnelle: Etude de faisabilité sur les zones d'urbanisation future	1 000.00 €	4 150.00 €	3 500.00 €
Tranche conditionnelle: Evaluation environnementale	3 000.00 €	3 200.00 €	3 500.00 €
Tranche conditionnelle: Sondage zones humides	Inclus TF si moins de 4ha (sinon 300,00€/ha)	350,00€/ha	750,00€/ha si moins de 1 ha et 250,00€/ha suppl.
Tranche conditionnelle: Levé topographique	300,00€/ha	350,00€/ha	525,00€/ha

Ces trois candidats ont été auditionnés le lundi 14 octobre 2016 par Monsieur le Maire, accompagné de plusieurs conseillers municipaux et par Madame GAUZENTE de l'AUDAB (Agence d'Urbanisme De l'Agglomération de Besançon). Il en est ressorti un classement réalisé par l'AUDAB :

BUREAUX D'ETUDES	Jura Habitat	IAD	Prélude
Valeur technique - 50 points	40	45	43
Capacité de l'équipe - 30 points	27	29	28
Valeur économique - 20 points	7	1	0
Total sur 100 points	74	75	71
CLASSEMENT	2	1	3

Au regard de ce classement, la commission Urbanisme, qui s'est réunie en date du jeudi 27 octobre 2016, propose au Conseil Municipal de retenir l'offre du bureau IAD.

Il est alors proposé aux conseillers municipaux de valider cette proposition et donc de confier l'élaboration du PLU de la commune d'Osselle-Routelle au bureau d'études IAD.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Choisit le bureau IAD pour l'élaboration du PLU.**
- **Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la passation de ce marché.**

Fait et délibéré en séance, les Jour, Mois et An que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Ont signé le registre tous les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication en date du 10 novembre 2016

et de sa transmission en Préfecture en date du 09 novembre 2016.

Pierre DAGON-LARTOT, Maire

Préfecture du Doubs

Reçu le - 9 NOV. 2016



Contrôle de légalité

